Image not found or type unknown

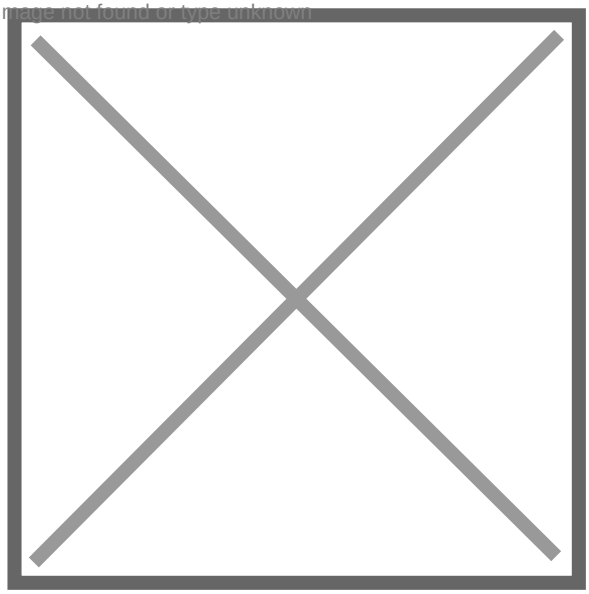

Une question pour maladie pro

Par **cloclo76**, le **31/10/2013** à **14:11**

[fluo]bonjour[/fluo]
j ai ete convoquer par le medecin conseil suite a mon arret de travail je viens d etre operer de l epaule droite coiffe et rotateur reconnu maladie professionnelle cette derniere ma imformer quelle e prenais plus en compte la maladie et me fesait reprendre mon travail a temps plein car mon medecin avait demander un mi temps therapeutique toujours des douleurs dans l epaule que puis je faire j ai 55ans et je ne vous dis comment j aiete rec par cette dame elle ma dit que le secu mavais fait un beau cadeau en acceptant ma maladie professinoonnelle je suis resorti de son bureau vec 15/8 de tension elle ne ma meme pas examiner mais ou va t on ? SI QUELQUN PEU ME RENSEIGNER sur ce que je peu faire je vous remercie

Par **moisse**, le **01/11/2013** à **08:30**

Bonjour,
Le médecin-conseil a estimé votre pathologie consolidée et a donc mis fin à votre arrêt de travail.
SI vous estimez cette consolidation prématurée, vous devez former recours auprès de votre CPAM, un médecin expert sera désigné en collaboration avec le médecin traitant.
Il faut donc voir avec ce médecin traitant l'intérêt et/ou la faisabilité d'une telle contestation.
En outre avant toute reprise du travail, vous devez effectuer d'urgence un pré-visite de reprise en contactant votre médecin du travail (ou via votre employeur.
Vous devez aussi aviser cet employeur de la date de votre reprise du travail, afin que dès la fin de la suspension de votre arrêt, une visite médicale de reprise soit organisée.
Ne pas confondre pré-visite, qui a lieu pendant l'arrêt de travail, et visite qui a lieu dès la reprise du travail.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés